

Certificat de compétence Traitement et gestion des eaux : production- assainissement

Code : CC42 -

Spécialiste de la production et de la gestion des eaux
Modules dispensés sous la modalité *formation à distance*.
L'UE CGP120 fait l'objet d'un déplacement de trois jours consécutifs à Limoges dans le cadre de travaux pratiques.

Conditions d'accès :

Niveau de technicien supérieur ou activité salariée relevant de ce niveau. Niveaux DEUG A et B, DUT de biologie, chimie, génie chimique, génie électrique, génie mécanique, génie civil, hygiène et sécurité. BTS et BTS A de chimie, analyses biologiques, gémeau, métiers de l'eau. 2ème année de classe préparatoire.

Objectifs :

Maîtriser le fonctionnement des systèmes de production d'eau, industrielle ou domestique, d'épuration des eaux usées et de gestion des eaux en milieu industriel.

Compétences :

- Connaître les paramètres de qualité de l'eau et le fonctionnement des appareils de traitement,
- Savoir dimensionner les réseaux de distribution,
- Connaître les normes de rejet et les méthodes d'analyse,
- Savoir dimensionner les réseaux d'assainissement,
- Savoir maintenir une installation de traitement de l'eau.

Débouchés :

Responsable d'unité de production d'eau, responsable d'usine de traitement d'eau (public ou privé), bureaux d'études, compagnies fermières, constructeurs d'unités de traitement, collectivités, administrations.

Projet et mémoire :

Le projet tuteuré concerne les auditeurs qui suivent dans l'année ou qui ont obtenu les années précédentes les UE CGP113 et CGP114.

Il a pour objectifs pédagogiques la mise en situation autour d'un projet technologique.

Les capacités et compétences visées sont les suivantes :

- la maîtrise des outils de recherche documentaire (entre autres web)

- la connaissance de la rédaction et particulièrement celle de dossiers techniques

- l'acquisition et le développement de la communication orale (méthodes, outils)

- l'acquisition de compléments de connaissances techniques

- une meilleure connaissance de la profession (domaines associés, organisation de la profession, exigences et contraintes économiques associées à l'activité,...)

Organisation :

L'auditeur soumet un projet aux enseignants responsables de la formation, qui désignent un tuteur. Le projet tuteuré, d'une durée d'environ 10 mois fait l'objet d'un mémoire écrit (30 pages au maximum), qui doit être soutenu en présentiel ou par visioconférence.

Modalités de validation :

Le projet tuteuré concerne les auditeurs qui suivent dans l'année ou qui ont obtenu les années précédentes les UE CGP113 et CGP114.

Il a pour objectifs pédagogiques la mise en situation autour d'un projet technologique.

Les capacités et compétences visées sont les suivantes :

- la maîtrise des outils de recherche documentaire (entre autres web)

- la connaissance de la rédaction et particulièrement celle de dossiers techniques- l'acquisition et le développement de la communication orale (méthodes, outils)

- l'acquisition de compléments de connaissances techniques- une meilleure connaissance de la profession (domaines associés, organisation de la profession, exigences et contraintes économiques associées à l'activité,...)

Organisation :

L'auditeur soumet un projet aux enseignants responsables de la formation, qui désignent un tuteur. Le projet tuteuré, d'une durée d'environ 10 mois fait l'objet d'un mémoire écrit (30 pages au maximum), qui doit être soutenu en présentiel ou par visioconférence.

Certificat de compétence Traitement et gestion des eaux : production- assainissement

Code : CC42 -

RAPPEL du règlement : valider les enseignements et le projet avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, sans note inférieure à 8, dans un délai maximum de 4 ans.

Chaque unité d'enseignement (UE) est affectée d'une valeur en crédits ECTS conformes à la norme européenne de l'enseignement supérieur. Les crédits représentent l'unité de mesure du travail de l'auditeur pour toutes les UE qui composent une formation : cours, TD, TP, stage, mémoire, projet, travail personnel, etc. Les crédits sont acquis dès que l'auditeur obtient une note égale ou supérieure à la moyenne. Ils sont aussi transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur, en France ou dans un pays de l'espace européen.

Il est possible d'obtenir une validation totale et/ou partielle de son parcours par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et/ou de la validation des études supérieures (VES). Pour en savoir plus.

Certificat de compétence Traitement et gestion des eaux : production- assainissement

Code : CC42 -

CGP113	6 ects
Production et distribution d'eau potable	
CGP114	6 ects
Collecte et traitement des eaux usées	
CGP120	6 ects
Technologies liées au traitement des eaux	
CGP121	6 ects
Contexte réglementaire et environnement en milieu industriel	
UA4117	12 ects
Projet tutoré	